

**Certificat d'examen de type
n° F-06-C-1291 du 03 octobre 2006**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G070057-D2

**Mesureur turbine FAURE HERMAN type HELIFLU 150
pour le mesurage des liquides alimentaires et des alcools
(précision commerciale)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instrument de mesure : ensembles de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

FAURE HERMAN, LA MONGE, Route de Bonnétable, BP 20154, 72406 LA FERTE BERNARD.

OBJET :

Le présent certificat d'examen de type renouvelle et complète par le changement d'adresse le certificat d'examen de type n° F-02-C-023 du 15 février 2002 relatif au mesureur turbine FAURE HERMAN type HELIFLU 150 pour le mesurage des liquides alimentaires et des alcools.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques, les conditions particulières d'installation, les conditions particulières de vérification, les indications particulières ainsi que les conditions particulières de vérification sont inchangées à celles décrites dans le certificat précité.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires figurant sur le mesureur turbine FAURE HERMAN type HELIFLU 150 concerné par le présent certificat sont inchangées à l'exception du numéro et de la date de l'examen de type qui sont remplacés par ceux figurant dans le titre du présent certificat.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/G070057-D2 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification